



Consultation en ligne à l'égard du projet de Stratégie gouvernementale de
développement durable

Présenté par
Le Forum jeunesse de l'île de Montréal

Déposé dans le cadre de la Commission des transports et de l'environnement

Adopté le 14 novembre 2007

Forum jeunesse de l'île de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 810
Montréal (Québec) H3A 1X6

(514) 842-2400
info@fjim.org
www.fjim.org

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
DÉFINITION	4
CADRE DE GESTION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	5
RESPONSABILITE GOUVERNEMENTALE	5
<i>Sur le plan environnemental.....</i>	<i>6</i>
<i>Sur le plan social.....</i>	<i>7</i>
<i>Sur le plan économique</i>	<i>7</i>
FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	8
MÉCANISMES ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	9
LE FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL PROPOSE.....	9
CONCLUSION	11

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les différents acteurs de la société s'entendent pour qu'il y ait une véritable cohérence dans les actions gouvernementales au niveau du développement durable. La loi sur le développement durable, adoptée en 2006, était une belle entrée en matière et positionnait le Québec parmi les premiers à entreprendre une démarche aussi méthodique, pour revoir le fonctionnement de l'État en regard des principes du développement durable. Par contre, le projet de stratégie gouvernementale de développement durable reste, selon nous, bien en dessous de ce que nous étions en droit d'attendre d'un gouvernement qui se dit au fait de la situation environnementale actuelle.

Nous souhaiterions des mesures concrètes, des indicateurs et un échéancier réaliste pour la réalisation des objectifs gouvernementaux. La consultation actuelle se fait sur un énoncé d'enjeux autour des vertus du développement durable, mais qui reste encore un pâle reflet des actions qui doivent être entreprises dès maintenant pour assurer un développement global du Québec qui respecte l'environnement. Un développement qui assure le partage de la richesse collective et qui répond aux besoins fondamentaux des plus démunis.

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal a à cœur le développement socioéconomique des jeunes Montréalaises et Montréalais. La métropole est le milieu de vie de près de 25% des jeunes de 12 à 30 ans de l'ensemble du Québec. Aux prises avec des taux de décrochage scolaire et social effarants, Montréal est une grande ville où le bien-être de tous se doit d'être pris en compte dans une perspective de développement durable. Nous sommes encore loin d'être comme ces villes américaines, où la qualité de vie s'est dégradée par manque de vision. Déjà en 2004, le Forum jeunesse interpellait les divers acteurs de la société avec « La déclaration des jeunes : Le Montréal de ma génération¹ », qui offre une vision claire de ce que la jeune génération espère pour son avenir et l'avenir de la métropole.

DÉFINITION

Le développement économique est souvent incompatible avec un développement social équitable et durable. Tôt ou tard, il faudra prendre conscience que le développement sans égard à l'environnement est à la source de plusieurs problèmes que nous vivons. Les Québécoises et Québécois sont parmi les plus grands consommateurs de la planète. Dès lors, pour être crédible, une stratégie de développement durable sérieuse devrait donc comprendre des objectifs de diminution de la consommation globale d'énergie, d'eau et de matières premières du Québec.

La vision proposée dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable* réduit l'exercice à une simple recherche d'harmonie entre les dimensions environnementale, sociale et économique, alors que les trois pôles sont indissociables, tel que mentionné à l'article 2 de la *Loi sur le développement durable*. Il est reconnu qu'un environnement sain permet d'aménager un lieu propice au développement, tout comme une économie durable. L'équilibre écologique doit être recherché comme condition première du développement durable, alors que le développement social en est la finalité et le développement économique en est le moyen. Cette hiérarchisation des dimensions doit être prise en compte dans l'élaboration des objectifs et assurer la cohérence des actions.

¹ Voir la Déclaration en annexe

CADRE DE GESTION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Pour être un cadre de gestion efficace, la stratégie doit inclure des mesures concrètes. Or, on recense ce qui a été fait, sans proposer vraiment de nouvelles actions. Cette recension des actions n'est pas assortie d'un bilan. Le dernier bilan sur la situation environnementale date de 1992. Aucun échéancier, même général, sur les différentes composantes de la stratégie ne s'y trouve. Pour assurer le succès de cette vaste entreprise, le gouvernement ne peut simplement se fier au bon vouloir de son administration :

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable dépend d'abord du degré d'engagement de tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement.²

Pour enclencher le changement fondamental qu'implique le développement durable, les ministères devront, au-delà même d'une simple volonté, structurer leurs actions pour être en cohérence avec la Loi.

De plus, nous nous questionnons sur le coût d'une telle stratégie qui ne propose que des objectifs non quantifiés et sans échéance. Comment le gouvernement entend-il gérer, avec cohérence, l'action de près de 150 ministères et organismes ? De plus, aucune mesure sur l'utilisation du *Fonds vert*, qui est pourtant partie intégrante de la Loi, n'y est mentionnée.

Cette stratégie aurait dû minimalement contenir :

- des objectifs généraux qui découlent de la vision
- des objectifs spécifiques qui précisent la voie à prendre
- des actions à réaliser en lien avec les objectifs
- un échéancier de réalisation
- des indicateurs de résultats
- des moyens pour mesurer l'atteinte de résultats
- des pistes de financement
- des partenariats stratégiques

RESPONSABILITE GOUVERNEMENTALE

La mise en œuvre d'une stratégie de développement durable s'impose par une volonté politique clairement définie, qui s'appuie sur des actions concrètes. Le gouvernement endosse la responsabilité d'établir des normes qui favorisent l'implication des citoyens et citoyennes et des entreprises privées, qui sont pratiquement absentes de la stratégie. Le gouvernement se doit d'être un chef de file, tel que reconnu par le Parti libéral :

Un gouvernement peut parler de protection environnementale, mais ne peut acquérir une crédibilité en ce domaine que s'il donne lui-même l'exemple et s'impose comme chef de file.³

Cette responsabilité doit transcender les trois enjeux proposés. Pour réaliser un cadre de gestion viable et mobilisant pour l'ensemble de la société, les politiques et programmes gouvernementaux doivent, non seulement s'inscrire dans la recherche d'un développement

² Document de consultation sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable, page 41

³ Pour un environnement sain et un développement durable, Parti Libéral du Québec, février 2003

durable, mais tenir compte des principes du développement durable.

Nous pouvons nous réjouir de la reconnaissance du principe d'écoconditionnalité et de l'engagement à se doter d'une politique d'approvisionnement responsable, mais la proposition développe très succinctement l'aspect de la responsabilité gouvernementale, en énumérant que les objectifs généraux. Il nous apparaît donc important ici de spécifier les enjeux inhérents à chacune des trois sphères du développement durable, en espérant guider l'attention et l'action gouvernementale. Les jeunes sont très conscients que les gestes posés aujourd'hui auront un impact majeur sur leur qualité de vie et surtout sur celle de leurs enfants.

Sur le plan environnemental

La responsabilité gouvernementale s'appuie sur des actions permettant la protection et la saine utilisation des ressources, en éliminant efficacement les matières résiduelles. Conscient des efforts gouvernementaux, tels la *Stratégie sur la biodiversité* et le *Plan d'action en matière de lutte à la pauvreté*, le Forum désire proposer des actions qui permettront d'accroître les efforts.

La longévité de la vie humaine est tributaire de la qualité des ressources naturelles disponibles. L'eau, l'air, le sol, les organismes vivants sont essentiels à notre survie. L'eau devient, dans certaines régions du monde, un enjeu majeur. Rappelons-nous que le Québec possède une des plus grandes réserves d'eau douce au monde. Le gouvernement a donc un devoir de gestion et de sauvegarde. Mais, entendons-nous, ceci n'ouvre aucunement la porte à la tarification ou à la privatisation de l'eau. **Nous devrions tout d'abord nous assurer de l'élimination des pesticides et engrais chimiques, utilisés en agriculture, qui contaminent le sol et la nappe phréatique.** Le simple principe de précaution justifie l'étiquetage obligatoire des OGM pour les produits destinés à l'alimentation humaine.

Encore plus à la mode que le concept de développement durable, les 3RVE (réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer) deviennent des incontournables. Certaines régions du Québec sont déjà en avance et de très loin. Aux Îles-de-la-Madeleine, chaque foyer possède maintenant trois bacs d'élimination : déchets, recyclage et compostage. Le tout dans le but de préserver des écosystèmes déjà fragiles et uniques en Amérique du Nord. **La gestion de nos déchets favorise une toute nouvelle industrie créatrice d'emplois.**

Il est étonnant de ne trouver, dans la stratégie, aucun engagement concret en lien avec les cibles du protocole de Kyoto. Nous voyons déjà les effets de l'amincissement de la couche d'ozone et de la pollution atmosphérique causée par l'émission des gaz à effets de serre. Les effets de la pollution de l'air sur la santé, notamment en termes d'augmentation de maladies cardiaques et respiratoires, constituent un enjeu majeur du transport selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS)⁴. Selon Santé Canada⁵, plus de 1 540 décès prématurés par année, à Montréal, sont imputables à la pollution atmosphérique. Les mesures à prendre sont draconiennes. **Le gouvernement doit favoriser l'achat de véhicules écologiques dont les voitures hybrides. Il faudrait aussi légiférer pour créer une surtaxe pour les véhicules sportifs utilitaires afin de financer adéquatement le transport en commun dans les zones urbaines.**

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, le Forum jeunesse propose deux éléments. Tout d'abord, les membres notent que les objectifs de la *Politique québécoise de*

⁴ WHO (2005). Health Effects of Transport-Related Air pollution. WHO Regional Office for Europe, Copenhagen

⁵ Pour plus détails, consulter : http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/media/nr-cp/2005/2005_32bk2_f.html

gestion des matières résiduelles 1998-2008 n'ont pas été atteints et qu'ils doivent être intégrés à la *Stratégie gouvernementale de développement durable* afin de poursuivre les réalisations en ce domaine. Deuxièmement, les membres reconnaissent les défis que représentent la gestion des matières résiduelles dans les institutions publiques et croient que ces institutions doivent mettre en œuvre, dès maintenant, des plans d'actions pour les relever.

Sur le plan social

Les actions gouvernementales doivent tendre vers l'équité entre toutes les générations. L'indice de santé sociale d'une population se calcule par la qualité de ses institutions d'enseignement, l'accès à des services sociaux et de santé de première ligne de qualité, la qualité des infrastructures sportives et de loisirs, la prospérité de ses ménages et les mesures d'inclusion des citoyens et citoyennes plus fragiles.

Secteur important de la vitalité d'une société, l'éducation est incontournable dans le cadre d'une vision à long terme, autant au niveau économique que social. Nous proposons la **valorisation de la formation continue pour toute la population, ainsi qu'une réforme équitable des conditions d'admissibilité à l'aide financière aux études. Aussi, le réinvestissement dans des ressources psychosociales en milieu scolaire est devenu capital.**

Nous nous questionnons sur la véritable volonté du gouvernement de mettre un frein à l'appauvrissement des familles. Il faut des mesures adaptées aux jeunes éloignés du marché du travail, un accompagnement soutenu, de l'écoute et du temps, c'est-à-dire des ressources humaines sur le terrain. **Dans sa stratégie, le gouvernement doit tenir compte pour l'ensemble de la population du partage de la richesse comme pilier d'un développement social et économique durable.**

Nous ne le dirons jamais assez, mais la **prévention** reste pour nous le meilleur moyen de contrer les problèmes liés à la santé des jeunes. **Des mesures de prévention pour faire face à l'obésité chez les jeunes, l'augmentation des ITSS, les troubles anxieux, etc., ainsi que des mesures pour favoriser une saine alimentation et de bonnes habitudes de consommation doivent être mises de l'avant.** Le programme 5/30 semble avoir eu un effet positif dans la population. Mais il ne suffit pas d'investir dans des campagnes massives sur l'activité physique et l'alimentation, il faut **maximiser l'utilisation des infrastructures existantes, favoriser leur mise à niveau et créer de véritables partenariats financiers avec les municipalités pour offrir des services adéquats.**

Sur le plan économique

Le développement social et la protection de l'environnement ne peuvent et ne doivent en aucun cas, être dissociés de la sphère économique. La surconsommation entraîne inévitablement une dégradation de notre environnement, et plus subtilement, de nos valeurs profondes. La stratégie au niveau économique doit pouvoir se fonder sur des valeurs solides d'inclusion, d'équité sociale, de respect de la dignité humaine et par la capacité de chaque citoyen et citoyenne à participer à la vie économique.

Dans le contexte démographique actuel, le renouvellement de la fonction publique et parapublique est un défi de taille que doit relever le gouvernement. Favoriser l'équité entre les générations fait appel à sa capacité d'accomplir avec succès le transfert des connaissances et des compétences, d'attirer les jeunes, femmes et hommes, dans la fonction publique, de les maintenir en poste, et surtout de leur offrir des conditions de travail adaptées à leur réalité. Il est de la responsabilité du gouvernement de veiller à ce que l'équité soit réglée d'une manière définitive, en mettant en place des actions mesurables dans le temps. **Le respect des**

conditions d'équité, de santé et de sécurité pour les travailleurs et travailleuses devrait primer.

Afin de respecter son propre engagement, le gouvernement du Parti Libéral doit rendre l'appareil d'État imputable de ses choix avant d'en demander autant à la population. Comme pour plusieurs autres éléments de la stratégie, **l'élaboration de la politique d'approvisionnement responsable et sa mise en œuvre doivent être inscrite dans le temps avec un échéancier de réalisation et des actions quantifiées.**

Et puisque plus de 425 000 emplois sont liés aux activités de l'État québécois et que les dépenses du gouvernement représentent en moyenne 20 % du produit intérieur brut, nous croyons que l'État doit servir d'exemple.⁶

Il est important que la prospérité économique favorise le progrès social et le respect de l'environnement. La responsabilité gouvernementale passe aussi par les choix économiques qu'elle propose à ses grandes institutions. Le gouvernement peut prioriser des **investissements en conformité avec le développement durable, entre autres à travers la Société générale de financement et la Caisse de dépôt et placement du Québec.**

C'est bien connu, l'entrepreneuriat québécois est dynamique et innovateur. Favoriser l'entrepreneuriat jeunesse, les entreprises d'économie sociale et les coopératives est un pas dans la bonne direction du développement durable. **Promouvoir l'achat local favorise le développement social et économique de nos communautés,** tout en réduisant les coûts de transport liés aux importations et l'impact négatif sur l'environnement.

Le domaine de l'habitation est aussi un secteur économique important. **Nous proposons de favoriser** le développement d'infrastructures et de bâtiments de construction écologiques répondant aux normes d'économie d'énergie et d'émission de déchets non polluants. L'exemple de La Tohu, la Cité des arts du cirque à Montréal, est une initiative à répéter.

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous sommes conscients que la capacité financière du gouvernement du Québec est limitée. Les choix, eux, ne le sont pas. Ainsi, la capacité financière du gouvernement relève d'une volonté et d'un choix politique. Une stratégie de développement durable ne mettant pas ce principe de l'avant, n'aura jamais les moyens de ses ambitions. **Nous proposons que le développement durable soit une des priorités du gouvernement, qu'il se donne les moyens financiers pour l'atteindre, que les ministères et organismes soient tenus de prioriser les enjeux du développement durable avant toutes autres considérations budgétaires.**

⁶ Pour un environnement sain et un développement durable, Parti Libéral du Québec, février 2003.

Le *Fonds vert* est un moyen important dont s'est doté le gouvernement et une utilisation maximale de celui-ci devrait pouvoir favoriser les mesures déjà prescrites dans la Loi. Entre autres, la Loi permet le financement des organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement. Plusieurs de ces organismes sont des courroies de transmission directes auprès de la population et sont des partenaires de choix, en lien avec la première orientation de la Stratégie, qui est d'informer, sensibiliser, éduquer et innover.

MÉCANISMES ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Nous sommes en accord avec le gouvernement que la stratégie « requiert entre autres l'instauration de partenariats susceptibles d'entraîner des interventions structurantes et inspirantes pour les forces vives de la société québécoise.⁷ »

Nous notons malheureusement l'absence de bilan permettant d'établir un diagnostic. Sur la base de ce diagnostic, on pourrait greffer des mesures de suivi concernant la performance du jour en matière de développement durable. C'est un outil indispensable à l'accomplissement du travail du commissaire au développement durable, qui devra évaluer l'atteinte des objectifs.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, LE FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT :

- S'assure de mettre en place des mesures pour l'élimination des pesticides et engrais chimiques utilisés en agriculture qui contaminent le sol et la nappe phréatique.
- Légifère sur l'étiquetage obligatoire des OGM
- Favorise l'achat de véhicules écologiques dont les voitures hybrides et qu'il légifère pour créer une surtaxe pour les véhicules sportifs utilitaires afin de financer adéquatement le transport en commun dans les zones urbaines
- Renouvelle et atteint les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* en les intégrant à la *Stratégie gouvernementale de développement durable*

SUR LE PLAN SOCIAL, LE FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT :

- Valorise la formation continue pour l'ensemble de la population
- Propose une réforme équitable des conditions d'admissibilité à l'aide financière aux études
- Réinvestisse dans des ressources psychosociales en milieu scolaire et communautaire

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, LE FORUM JEUNESSE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT :

- Respecte les conditions d'équité, de santé et de sécurité pour tous les travailleurs

⁷ Document de consultation sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable, page 41

- Présente un échéancier clair pour l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique d'approvisionnement responsable
- Encourage la promotion de l'achat local qui favorise le développement social et économique de nos communautés et réduit les coûts du transport liés aux importations et l'impact sur l'environnement
- Favorise le développement d'infrastructures et de bâtiments de construction écologique répondant aux normes d'économie d'énergie et d'émission de déchets non polluants
- Priorise le développement durable, qu'il se donne les moyens financiers de l'atteindre et que les ministères et organismes soient tenus de donner priorité, eux aussi, aux enjeux du développement durable avant toutes autres considérations budgétaires
- Priorise des investissements en conformité avec le développement durable, entre autres à travers la Société générale de financement et la Caisse de dépôt et placement du Québec
- Réalise un bilan sur la situation environnementale du Québec dès le début de la démarche pour pouvoir évaluer concrètement les progrès réels et l'atteinte des objectifs.

CONCLUSION

Nous espérons que vous saurez vous inspirer de cette vision qui est le résultat d'une réflexion commune des jeunes Montréalais et Montréalaises étalée sur plusieurs années. Les décisions que vous prendrez auront un impact direct sur la vie des citoyens et citoyennes d'aujourd'hui et de demain.

Le Forum jeunesse est une instance de concertation de la Conférence régionale des élus de Montréal qui regroupe 26 membres ⁸ issus d'organismes jeunesse de l'île de Montréal et la liste. Il a à cœur le développement social et économique des jeunes de Montréal et en déposant ce mémoire, il se fait le porte-parole de centaines de jeunes qui ont un intérêt marqué pour la protection de l'environnement.

⁸ La liste des membres est en annexe.